

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

CAPGEMINI va harmoniser les salaires

Rattrapage salarial, recrutement et promotion des femmes, parentalité : « *Nous avons obtenu des avancées importantes* », se réjouissent les militant-e-s CFDT chez Capgemini (20 000 salarié-e-s en France), où un nouvel accord sur l'égalité entre les femmes et les hommes a été conclu. Signé le 13 mars dernier, il renforce le précédent accord de 2011 et engage l'entreprise sur trois ans (2015-2017).



La CFDT signe

Mettre fin aux écarts salariaux entre femmes et hommes était la grande priorité de la CFDT. Or les élu-e-s se sont vite rendu compte que les **500 000 €** alloués par l'employeur dans l'accord de 2011 ne permettraient pas de parvenir à l'égalité salariale. Dans la négociation les élu-e-s ont fait appel au cabinet Sextant Expertise, qui a montré que l'annulation des écarts de salaires nécessitait une somme de **6 millions d'euros** ! Un chiffre difficile à accepter pour la Direction. La crédibilité des arguments apportés par l'expertise a obligé la Direction à reconnaître la vérité.

Et à GFI... ?

En 2013, la Direction a concédé à débloquer une enveloppe dédiée au rattrapage des écarts de salaires entre femmes et hommes : 250 000 € sur chacune des années 2013, 2014 et 2015 (1). **Des sommes dérisoires** pour la CFDT ! Un accord que n'a pas signé la CFDT.

La CFDT ne signe pas

- (1) Extrait de l'accord : « *A cet effet, une enveloppe de 250.000 € (cotisations salariales et patronales incluses) est consacrée au titre de l'exercice 2013 pour les salariés TAM (coefficients 275 à 500) et les salariés Cadres des coefficients 95 à 115. Le critère d'âge sera utilisé pour l'application de cette enveloppe, étant précisé que les études sont réalisées au niveau du Groupe Gfi, à l'exception de Gfi-Bus couverte par un accord collectif en matière d'égalité professionnelle.../... Pour les exercices 2014 et 2015, une enveloppe identique sera consacrée, étant précisé que l'étude comparative sera réalisée sur la base des référentiels métiers version 2, et non sur le coefficient conventionnel.* »

CONGÉ MATERNITÉ : INTERPELLATION DES DÉPUTÉS EUROPÉENS FRANÇAIS

La F3C CFDT s'est associée à UNI EUROPA, la FSESP et la CES afin d'éviter que la **directive sur le congé de maternité** ne tombe dans les oubliettes au nom du programme REFIT. Celui-ci vise à rendre la législation de l'Union Européenne plus simple et vise à réduire les coûts induits par la réglementation, contribuant ainsi à la mise en place d'un cadre réglementaire clair, stable et prévisible, favorable à la croissance et à l'emploi.



La Commission européenne pense à abandonner l'adoption de la directive congé de maternité dans le cadre de la simplification de la législation européenne. Le projet de directive sur le congé de maternité, adopté en première lecture au Parlement européen en 2010 et bloqué au Conseil des ministres depuis presque quatre ans pourrait rester lettre morte. La directive de congé de maternité prévoit **20 semaines pleinement payées**, une protection pour **protéger l'emploi des femmes pendant leur congé maternité**. En outre, elle étend ces droits au secteur du travail domestique et aux mères adoptives. Enfin, elle prévoit un **congé de paternité** payé à taux plein durant deux semaines.

La Commission européenne souhaite maintenant faire avorter le projet dans le cadre de son programme REFIT qui vise à simplifier la législation européenne. Dans un communiqué de presse daté du 18 juin, l'exécutif européen écrit, « *la Commission considère comme une bonne pratique de gestion législative le fait de retirer des propositions bloquées en phase législative [...]. Il s'agit notamment de propositions concernant [...]. les travailleuses enceintes [...].* »

La F3C CFDT a contacté les députés européens français afin de les interpeler. Le premier vice-président de la Commission, Monsieur Timmermans, a déclaré qu'il retirerait la directive définitivement si rien ne se passe d'ici fin mai. **Nous ne pouvons tolérer une telle situation. L'Europe ne peut l'accepter.**

Page suivante, copie du courrier adressé aux députés européens.



Paris, 12 mai 2015



OBJET: SAUVER LA DIRECTIVE SUR LE CONGE DE MATERNITE!

Monsieur le député européen/Madame la députée européenne

La F3C Cfdt se joint à UNI Europa, la Fédération syndicale européenne des services, pour vous demander de sauver la proposition de révision de la directive sur le congé de maternité. Sur la table depuis 2010, cette nouvelle version est à présent menacée d'être retirée par la Commission européenne, qui la qualifie de « lourdeur administrative ».

Aussi, nous vous demandons instamment d'exiger que l'on œuvre pour l'adoption de la directive révisée et de favoriser la création d'un groupe de travail désigné pour sortir de l'impasse et relancer les négociations.

La menace de retirer du processus législatif la directive sur le congé de maternité est grave car elle est en contradiction avec l'engagement de l'Europe qui prétend défendre l'égalité des sexes et le bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée des femmes et des hommes. Un tel retrait établirait également un dangereux précédent pour le programme « mieux légiférer » (REFIT) qui sacrifie des normes sociales sous prétexte qu'elles constituent une charge administrative.

UNI Europa pense au contraire que l'adoption d'une directive renforcée sur le congé de maternité apporterait un bénéfice réel et direct à des millions de familles et enverrait un message positif aux citoyens européens en leur montrant que l'UE s'engage en faveur de leurs droits et d'une Europe plus sociale et plus juste.

Contexte

En 2008, la Commission européenne a proposé de faire passer le congé de maternité à 18 semaines, soit la norme de l'Organisation internationale du travail de l'ONU. Depuis lors, aucun accord n'a été conclu quant à l'extension et au paiement du congé de maternité. En décembre 2014, la Commission européenne a dit qu'elle retirerait la proposition si aucun accord ne se profilait dans les 6 mois (c'est-à-dire, d'ici fin juin 2015) et la remplacerait par une « solution moderne ». Toutefois, la Confédération européenne des syndicats (CES) craint qu'une telle proposition ne soit pas juridiquement contraignante et, partant, n'apporte que peu ou pas de bénéfice.

Comme ses affiliés, la CES ne cesse de réclamer un congé de maternité payé de 18 semaines, qui garantirait des normes plus élevées en faveur des femmes de pays comme l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Croatie, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Slovénie et la Suède. Dans deux pays uniquement – l'Allemagne et la Croatie – le congé de maternité devrait être prolongé de 4 semaines maximum pour satisfaire à la norme internationale des 18 semaines.

Cette durée est une norme internationale. Une meilleure protection des travailleuses enceintes est nécessaire pour des raisons de santé et de sécurité, ainsi que pour mettre un terme à la vague croissante de licenciements abusifs dont les femmes sont victimes, lorsqu'elles informent leur employeur de leur grossesse ou reprennent le travail après un congé de maternité. Cette directive est dictée par la nécessité de renforcer les droits et l'indépendance économique des femmes et, bien plus, l'égalité des sexes à travers l'UE.

Encore aujourd'hui, les femmes en Europe gagnent en moyenne 16 % de moins que les hommes. Cet écart salarial se ressent souvent au moment de la naissance d'un enfant et entraîne des conséquences souvent irréversibles, sinon permanentes, y compris une pension inférieure de 40 % par rapport à celle des hommes.

Aussi une opposition franche au retrait de cette directive est-elle cruciale. C'est pourquoi nous vous demandons de poursuivre les négociations, afin d'assurer l'adoption d'une directive ferme sur le congé de maternité et de garantir l'égalité des chances, ainsi que des normes de santé et de sécurité à toutes les femmes en Europe.

Cordialement,

Annick ROY
Secrétaire Nationale F3C Cfdt

Oliver Röthig,
Secrétaire régional d'UNI Europa

MARCHES DES FIERTÉS

Tous les ans, de mai à juillet, dans la plupart des grandes villes de France se déroule la marche des fiertés (ou Gay Pride, en anglais). La **F3C** a toujours été présente dans le cortège parisien organisé par la région Ile-de-France et dans ses syndicats dans les cortèges en province.

L'homophobie sur le lieu de travail est toujours présente. Notre présence est donc légitime dans ce cortège avec nos revendications **CFDT**. Notre fédération s'est engagée dans le soutien de la loi sur le mariage pour toutes et tous et continuera à le faire sur les questions **LGBT**.

La marche des fiertés est également un mouvement international même si elle est encore interdite dans un certain nombre de pays. C'est pourquoi là où la marche des fiertés est autorisée il est important de défendre ce droit, et de lutter contre l'homophobie et la transphobie.



Dates des différentes Marches des Fiertés

- **Angers** : 23 mai
- **Arras** : date à venir
- **Avignon** : date à venir
- **Biarritz** : 20 juin
- **Bordeaux** : 13 juin
- **Caen** : 23 mai
- **Chalon sur Saône** : date à venir
- **Chartres** : date à venir
- **Crest (Drôme)** : date à venir
- **Dijon** : 23 mai (nouveau)
- **Grenoble** : 30 mai (nouveau)
- **Le Mans** : date à venir
- **Lille** : 6 juin
- **Lyon** : 20 juin
- **Marseille** : 4 juillet
- **Metz** : 13 juin
- **Montpellier** : 13 juillet
- **Nancy** : 30 mai
- **Nantes** : 13 juin
- **Nice** : 18 juillet
- **Paris** : 27 juin
- **Poitiers** : 16 mai
- **Rennes** : 6 juin
- **Rouen** : 6 juin
- **Strasbourg** : 13 juin
- **Toulouse** : 20 juin
- **Tours** : 6 juin



**« JE ME SENS EXCLU(E)
DANS MON TRAVAIL
DU FAIT DE MON
ORIENTATION SEXUELLE.
EST-CE NORMAL ? »**

**NON LES MÊMES DROITS S'APPLIQUENT
AUX HOMOSEXUEL(LE)S,
AUX TRANSEXUEL(LE)S,
AUX BISEXUEL(LE)S
ET AUX HÉTÉROSEXUEL(LE)S.**



Les comportements discriminatoires sont encore trop nombreux à perdurer à l'égard des homosexuel(le)s et transsexuel(le)s dans le monde du travail (non augmentation, mise au placard, insulte, harcèlement...).

**LA CFDT DANS VOTRE ENTREPRISE
EST ÉGALEMENT UN ACTEUR
INCONTOURNABLE SUR
LES QUESTIONS LGBT* RELATIVES
AU MONDE DU TRAVAIL.**

N'HÉSITÉS PAS À NOUS CONTACTER.

* LGBT: Lesbienne, Gay, Bi et Transsexuel



VOUS VOUS SENTEZ EXCLU(E) DE LA VIE DE L'ENTREPRISE EN RAISON DE VOTRE ORIENTATION SEXUELLE ?

NE LAISSEZ PAS CETTE SITUATION PERDURER.

**AGISSONS ENSEMBle
CONTRE LES DISCRIMINATIONS.**

L'homophobie est encore bien trop forte dans nos entreprises, quel que soit le secteur d'activité. Les homosexuel(le)s, les transsexuel(le)s et les bisexuel(le)s souffrent d'un mal être au travail important qu'il ne faut pas laisser perdurer. Ces situations sont inacceptables.

L'invisibilité du phénomène fait que les comportements homophobes ne sont pas discutés en collectif, ni évoqués auprès de la direction, ce qui tend à minimiser la portée réelle de l'homophobie dans l'entreprise.

Il est temps d'inverser le phénomène. Les personnes victimes de harcèlement, de mise au placard, d'insultes voire de violences physiques ne doivent pas se sentir isolées.

Elles doivent savoir qu'elles peuvent compter sur le collectif Cfdt et leurs élu(e)s de terrain présents dans l'entreprise pour être écoutées, aidées et accompagnées.

Nous sommes toutes et tous concernés pour faire face, lutter et éliminer toutes les discriminations liées à l'orientation sexuelle.

LA F3C Cfdt MÈNE DES POLITIQUES ACTIVES CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE POUR QUE TOUTES ET TOUS AYONS LES MÊMES DROITS.

LA Cfdt ET VOS ÉLU(E)S DE TERRAIN SONT ÉGALEMENT DES ACTEURS INCONTOURNABLES DANS LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS LIÉES À L'ORIENTATION SEXUELLE, NOTAMMENT AU SEIN DE VOTRE ENTREPRISE. N'HÉSITEZ PAS À LES CONTACTER.

Nous exigeons la négociation d'accords sur l'égalité des droits et des chances dans toutes les entreprises, pour :

- > Condamner tout acte homophobe ou transphobe ou toute stigmatisation.
- > Prendre en compte toute forme d'union (PACS, mariage et concubinage) dans les accords d'entreprise et les fonctions publiques pour l'égalité au sein du personnel.
- > Inscrire dans les accords le droit à une vie personnelle qui ne se limite pas qu'à une vie familiale !
- > Obtenir des droits égaux pour tous les salarié(e)s (retraite, réversion, prestations familiales, rente accident du travail...) quel que soit l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.
- > Impulser une politique préventive de lutte contre l'homophobie ou la transphobie, notamment à travers les Instances Représentatives du Personnel (Comité d'Entreprise, Délégués du Personnel, CHSCT).

Comment être informé par les militant-e-s CFDT de Gfi ?

1/ Retrouvez la communication CFDT via le site intranet gfi



Gestion de votre CRA

- ▶ Votre profil courant
- ▶ Saisie et modification de votre CRA
- ▶ Consultation / Impression de vos CRA
- ▶ Abonnement transport
- ▶ Demandes de congés
- ▶ Supprimer un CRA
- ▶ Aide
- ▶ Organisations syndicales (UES)
- ▶ Revenir à l'intranet
- ▶ Se déconnecter
- ▶ En cas de problème

Compte rendu d'activité

La communication des Organisations Syndicales ► [Organisations syndicales](#),

C'est juste en dessous de l'aide ► [Aide](#).

A notre avis, ça en fait même partie 😊 !

2/ Visitez le site de la section CFDT gfi <http://cfdtgfi.jimdo.com/publications/>

3/ Lisez la communication CFDT que vous recevez à domicile

Nous sommes conscients que les salarié-e-s n'ont pas tous accès à l'Intranet gfi, encore moins à la messagerie gfi. Nous nous sommes battus pour conserver une communication sur support papier envoyée au domicile des salarié-e-s. C'est grâce à notre ténacité que les salarié-e-s estampillé-e-s « salariés productifs » par la Direction reçoivent une communication à leur domicile, deux fois par an, en mars et en octobre.



4/ Demandez à être personnellement informé-e

Pour être régulièrement informé-e, par vos représentant-e-s CFDT, n'attendez plus avec impatience nos communications, demandez à recevoir une information actualisée par courriel.

Envoyez un message à cfdtgfi@yahoo.fr avec une adresse privée autre que xxxxx@gfi.fr.

Pour les adhérent-e-s à la CFDT



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

RÉPONSES À LA CARTE

DES QUESTIONS DE TOUS ORDRES
ET UN SUIVI RIGoureux DES RÉPONSES
FAITES AUX ADHÉRENTS

LOGEMENT ● CONDITIONS DE TRAVAIL ● SANTÉ AU TRAVAIL
● VIE PERSONNELLE ● FORMATION PROFESSIONNELLE ●
RETRAITE ● CONTRAT DE TRAVAIL...

UN SEUL NUMÉRO :

0969 39 19 39

ADHÉREZ À LA CFDT !



ÉMANCIPATION
DÉMOCRATIE
SOLIDARITÉ
AUTONOMIE
RESPECT

PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS !

- Bienvenue aux salarié-e-s qui nous ont rejoints en adhérant à la CFDT.
- Si vous avez adhéré à la CFDT avant d'être salarié-e GFI, signalez-vous auprès d'un-e représentant-e.



COTISATION SYNDICALE = DEDUCTION FISCALE

66% du montant de la cotisation syndicale sont déductibles de l'impôt sur le revenu. Les adhérents non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt.

LES VALEURS DE LA CFDT



Émancipation
Donner aux adhérents et militants, les moyens d'être acteurs dans l'entreprise.

Démocratie
Faire porter par toute la CFDT les décisions prises à la majorité des adhérents

Respect des droits de l'homme
Reconnaître le droit des travailleurs et chômeurs

Autonomie
Donner la priorité à la cotisation en tant que moyen de financement.

Solidarité
Prendre en charge les salarié-e-s en difficulté

- Pour adhérer à la CFDT, contactez l'un-e de nos représentant-e-s.

VOS CONTACTS CFDT A GFI

UES Gfi Informatique Catherine LINTIGNAT Déléguée Syndicale Centrale 06 45 81 26 02 cfdtgfi@yahoo.fr 	GFI INFORMATIQUE	Est	<i>Fabrice DEMORI</i>	f.demori@hotmail.fr
		Ile de France	<i>Consuelo FELIU LLOMBART</i> <i>Valérie DEFLANDRE</i>	cfdt.gfi-industrie@hotmail.fr cfdt.valerie@gmail.com
		Méditerranée	<i>Christophe SIMON</i>	cfdt.med@gmail.com
		Nord	<i>Christian TANGHE</i>	cfdtnord@free.fr
		Ouest	<i>Gaétan RYCKEBOER</i>	ouest.cfdtgfi@gmail.com
		Rhône Alpes	<i>Contact CFDT</i>	cfdtra@yahoo.fr
		Sud-Ouest	<i>Contact CFDT</i>	cfdt.gfi.sudouest@gmail.com
	GFI INFORMATIQUE PRODUCTION	<i>Stéphane GLAÇON</i> <i>Philippe BUGES</i>	cfdt.gfi.ip@gmail.com 07 81 58 79 91 ds2.cfdt.gfi.ip@gmail.com	
GFI PROGICIELS	<i>Luc FOURNIER</i>	cfdtprogiciels@yahoo.fr		
Hors UES	COGNITIS	<i>Sébastien LACREU</i>	cfdt.cognitis@gmail.com	
	GFI CHRONO TIME	<i>Tomas RODRIGUEZ</i>	cfdt.gct@gmail.com	
	GFI CONSULTING	<i>Yassine FARES</i>	cfdt_consulting@yahoo.fr	
	GFI BUS National/Paris Toulouse Bordeaux	<i>Richard FOSSUO</i> <i>Didier GUERIN</i>	cfdt.gfi.bus@gmail.com	
	GFI INFOGEN SYSTEM	<i>Contact CFDT</i>	cfdt.infogen@gmail.com	

- Si vous souhaitez que **VOS** revendications soient portées par la **CFDT**, contactez vos représentants.